Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250410-2025_03_17C-BF

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires et** Bernadette BAUMGARNER **membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	41

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-17C – Budget annexe Centre Aquatique – Affectation des résultats de l'exercice 2024
Rapporteur : Thomas BIETRY

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 090-249000241-20250410-2025_03_17C-BF

Vu le compte administratif 2024 et notamment l'état II-A1 ;

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget annexe Centre Aquatique d'un montant de 72 895.68€ (Soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et 68 cents) ;

Vu les dépenses d'investissement en reste à réaliser de l'exercice 2024 pour le Budget annexe Centre Aquatique d'un montant de 2 451.28€ (Deux mille quatre cent cinquante et un euros et vingt-huit cents) ;

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2024 du Budget annexe Centre Aquatique d'un montant de 70 444.73€ (Soixante-dix mille quatre cent quarante-quatre euros et soixante-treize cents).

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'affecter en réserve au compte 1068 du Budget annexe Centre Aquatique la somme de 72 895.68€ (Soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-huit cents) correspondant au solde positif de la section de fonctionnement du budget annexe.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le MERCREDI 23 AVR. 2025

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT